

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2024

---

DÉNONCER LE NETTOYAGE ETHNIQUE DES POPULATIONS ARMÉNIENNES DU  
HAUT-KARABAKH PAR L'AZERBAÏDJAN - (N° 2071)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AE10

présenté par  
Mme Gatel et M. Bourlanges

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 44, substituer au mot :

« illégales »,

les mots :

« arbitraires et injustifiées ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Les arrestations en question, intervenues sur le territoire de l'Azerbaïdjan, sont intervenues sur la base de la législation nationale et ne sont donc pas à proprement parler illégales. En revanche, elles ont été réalisées sur une base arbitraire et étaient injustifiées.